

CHAPITRE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pilotes

Toute personne majeure qui est titulaire et porteur:

- d'un permis de conduire valable
- d'un titre de participation « RALLY PASS » valable délivré par la FBVA (*)

Copilotes

Toute personne qui est titulaire et porteur:

- d'un titre de participation « RALLY PASS » valable délivré par la FBVA (*)
- au cas où le copilote est mineur, une autorisation parentale sera réclamée

(*) En aucun cas, ces documents ne pourront être établis lors des contrôles de pré-rallye.

Dans le cadre des accords conclus entre la FBVA et le RACB et afin d'éviter une double couverture en assurance, les titulaires d'une licence RACB propres aux compétitions de rallyes historiques (International Historic H1, H3 ou H4 et National Regularity RR) seront admis au départ des épreuves de la FBVA sans souscrire un « RALLY PASS ».

Formulaire de demande « RALLY PASS » – voir Annexe 09

Exemple : « RALLY PASS » – voir Annexe 10